

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR

Jeudi 12 septembre 2024 (PV-CS366)

12h

1222 Albert-Tessier et Plateforme ZOOM

Départements	Délégué.es	Présence / Absence
Anatomie	Stéphane Sobczak	P
Anatomie	Philippe Paquette	P
Biochimie, chimie, physique et sc. forensique	Benoit Daoust	P
Biochimie, chimie, physique et sc. forensique	Hugo Germain	P
Biologie médicale	Lionel Berthoux	P
Chiropratique	Christian Linard	P
Ergothérapie	Joanie Maclure	P
Ergothérapie	Noémie Cantin	P
Études en loisir, culture et tourisme	Isabelle Falardeau	P
Finance et économique	Kais Bouslah	P
Génie électrique et informatique	Loïc Boulon	P
Génie industriel	François Gauthier	P
Génie mécanique	Nadjet Zioui	P
Gestion des ressources humaines	Chloé Fortin-Bergeron	P
Langues modernes et traduction	Maureen-Claude Laperrière	P
Lettres et communication sociale	Emmanuelle Caccamo	P
Lettres et communication sociale	Léonore Brassard	P
Management	Viviane Gascon	P
Management	François Labelle	P
Marketing et systèmes d'information	Jocelyn Perreault	P
Mathématiques et informatique	Nadia Ghazzali	A
Mathématiques et informatique	François Meunier	P
Orthophonie	Édith Durand	P
Philosophie et arts	Jean-Paul Martel	P
Psychoéducation et travail social	Bouchra Taïbi	P
Psychoéducation et travail social	Georgia Vrakas	A
Psychologie	Diane St-Laurent	P
Psychologie	Judith Kotiuga	P
Sage-femme	Josée Lafrance	P
Sciences comptables	Émilie Portelance	P
Sciences comptables	Daphné Drouin	P
Sciences de l'activité physique	Nour Saade	P
Sciences de l'activité physique	Jacques Abboud	P
Sciences de l'éducation	Ousmane Sy	P
Sciences de l'éducation	Anderson Araújo-Oliveira	P
Sciences de l'environnement	Cynthia Morinville	P
Sciences de l'environnement	Éric Harvey	P
Sciences humaines	Mahdi Kelfaoui	P

Sciences infirmières	Éric Ahern	P
Sciences infirmières	Myriam Asri	P
Comité exécutif	Officières et officiers	Présence / Absence
Présidence	Sonia El Euch	P
VP aux relations de travail (VPRT)	Mariane Gazaille	P
VP aux affaires syndicales (VPAS)	Mireille Dubé	P
VP aux affaires universitaires (VPAU)	Julie-Marthe Grenier	A
VP aux services à la collectivité (VPSC)	Marianne Paul	P
Secrétaire	Lyson Marcoux	A
Trésorerie	Pier-Luc Lajoie	P
Personnel du Syndicat		Présence / Absence
Conseillère aux relations de travail	Diane Beauchemin	P
Conseiller aux affaires universitaires	François Landry	P

La professeure Sonia El Euch, présidente du Syndicat, préside la réunion en l'absence de la secrétaire du Syndicat, et François Landry, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire de réunion.

CS366-12-09-2024-01 Ouverture de la réunion

La présidence de réunion souhaite la bienvenue aux délégué.es. Elle rappelle que la documentation relative à la réunion est disponible dans l'avis de convocation de la réunion. Elle profite de cette première réunion de la session pour souhaiter la bienvenue aux nouvelles et nouveaux délégué.es.

CS366-12-09-2024-02 Vérification du quorum

La présidence de réunion déclare l'assemblée ouverte, puisque le quorum de 30 % des délégué.es syndicaux prévu à l'article 12.4g. des *Statuts* du SPPUQTR est atteint.

CS366-12-09-2024-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidence de réunion présente l'ordre du jour. Elle rappelle qu'il s'agit d'une réunion régulière et qu'il est possible d'ajouter des points.

1. Ouverture de la réunion
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la réunion (CS366)
4. Rapport du comité des relations de travail
5. Affaires budgétaires
 1. Rapport financier de l'année 2023-2024 (dépôt)
 2. Choix du cabinet comptable pour l'année 2024-2025
6. Plan d'action syndical 2024-2025
7. Projets d'ordres du jour
 1. Assemblée générale des professeur.es du 26 septembre 2024
 2. Assemblée générale du Syndicat du 26 septembre 2024
8. Appui - Association mcgillienne des professeur.es de droit

9. Tribune des délégué.es
10. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 6 juin 2024 (PV-CS365)
11. Information et dépôt de documents
 1. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (PV-CX682 au PV-CX684)
12. Affaires nouvelles
13. Date de la prochaine réunion régulière : 31 octobre 2024
14. Clôture de la réunion

La présidence de réunion demande à faire retirer de la proposition d'ordre du jour le point 5.3 Modifications de la prévision des produits et des charges 2024-2025, puisque ce point n'a plus lieu d'être.

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de la 366^e réunion du conseil syndical ;
 CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Cynthia Morinville, il est résolu d'adopter l'ordre du jour modifié de la 366^e réunion du conseil syndical du 12 septembre 2024.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS366-12-09-2024-04 Rapport du comité des relations de travail

La présidence de réunion invite la vice-présidence aux relations de travail (VPRT) et la vice-présidence aux affaires syndicales (VPAS) à présenter le point.

Grief 2022-03 : surcharge de travail – enquêtes menées par l'employeur et ses mandataires

Audiences en cours : 21 novembre 2024 – plaidoiries

Rencontre préparatoire avec notre procureur le 7 octobre 2024.

Griefs 2021-01 et 2021-07: reconnaissance du syndicat et cours passés de cours réguliers à cours à l'étudiant (procédure non respectée)

L'arbitre a rejeté le 1^{er} grief en raison de l'expiration des délais. La date présentée par l'administration, et considérée par l'arbitre, est celle où l'enjeu a été présenté de manière informelle lors d'échanges au conseil syndical ; le Syndicat a considéré plutôt la date à laquelle les informations lui ont été officiellement transmises. L'arbitre a tout de même indiqué que le projet-pilote devait être discuté avec le Syndicat. Concernant le 2^e grief, l'arbitre a donné raison à l'Employeur, car un département en tutelle perd ses modes réguliers d'administration. La tutrice du département avait le droit de donner des avis à la demande de l'Employeur même si ces avis contrevenaient à la convention collective.

Projet pilote concernant les locaux - Gestion de l'espace – partage de bureau sur une base volontaire

Demande de suspension des délais reconduite. Le Syndicat consultera les professeur.es.

Direction de département – nomination d'un administrateur délégué

Demande de suspension des délais.

Accès au stationnement – Michel Sarazin

En discussion.

Les délégué.es ont échangé sur les places de stationnement disponibles sur l'ensemble du campus de l'UQTR. Des solutions pérennes doivent être trouvées, dans le respect de l'environnement. Il est parfois impossible de trouver une place de stationnement aux heures de pointe, ce qui perturbe le cours normal des activités d'enseignement et de recherche des professeur.es. Le Vice-recteur aux ressources humaines, M. Olivier Malo, a été interpellé par le Syndicat.

Transfert d'un cours en fiducie vers la réserve

Suivi effectué.

Une déléguée demande des éclaircissements au sujet de l'application de la nouvelle convention collective relativement au transfert des cours en réserve vers la fiducie. Elle souligne que le Service des ressources humaines et le Doyen de la gestion académique des affaires professorales refusent certains transferts.

La Présidente du Syndicat indique que l'administration a resserré l'application de l'article 10.16 de la convention collective. Cet article n'a pas été modifié depuis la précédente convention. Le Syndicat fera néanmoins des vérifications supplémentaires à ce sujet.

Octroi des DTR pour les supervisions d'étudiants

Le taux utilisé pour le calcul de DTR sera basé sur les dates de remise de documents (les étapes franchies postérieurement au 8 mai 2024 seront calculées en fonction du nouveau taux, les étapes antérieures selon l'ancien taux). L'administration de l'UQTR est à corriger les modalités d'attribution à la suite d'une erreur de programmation par le STI, causant des dépôts de montants qui ont été retirés par la suite.

Projet de lettre d'entente relative à la formation d'un comité d'évaluation d'un département – processus d'évaluation 2024-2025

Vérification à faire.

Addenda à la Lettre d'entente relative aux corrections à intégrer à la convention collective 2022-2027

Vérification à faire.

Révision et adaptation du texte de la convention collective par une réviseure externe – rédaction inclusive

Relecture à faire.

CS366-12-09-2024-05 Affaires budgétaires

La présidence de réunion invite le trésorier à présenter les deux points.

1. Rapport financier de l'année 2023-2024 (dépôt)

Le Trésorier présente le rapport financier et il répond aux questions. Il précise que le comité exécutif a déjà adopté ledit rapport et qu'il s'agit d'un dépôt pour le conseil syndical.

La Présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT	les <i>Statuts</i> du Syndicat ;
CONSIDÉRANT	le dépôt des résultats financiers 2023-2024 ;
CONSIDÉRANT	les explications du trésorier ;
CONSIDÉRANT	la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Christian Linard, il est résolu de prendre acte des résultats financiers 2023-2024 du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) tels que préparés par la direction du SPPUQTR et audités par le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

2. Choix du cabinet comptable pour l'année 2024-2025

Le Trésorier rappelle que le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. en serait à sa troisième année en 2024-2025 pour auditer les états financiers du Syndicat.

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT	les <i>Statuts</i> du Syndicat ;
CONSIDÉRANT	la <i>Règle 20 régissant l'embauche d'un cabinet comptable pour l'audit</i> ;
CONSIDÉRANT	les explications du trésorier ;
CONSIDÉRANT	la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Éric Harvey, il est résolu de recommander à l'assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) de désigner le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. afin d'auditer les états financiers du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR pour l'année 2024-2025 (troisième année).

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS366-12-09-2024-06 Plan d'action syndical 2024-2025

La présidence de réunion présente le plan d'action syndical 2024-2025 recommandé par le comité exécutif.

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT	les <i>Statuts</i> du Syndicat ;
-------------	----------------------------------

CONSIDÉRANT le Plan d'action syndical 2024-2025 ;
CONSIDÉRANT les explications et la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Jean-Paul Martel, il est résolu d'adopter le Plan d'action syndical 2024-2025.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS366-12-09-2024-07 Projets d'ordres du jour

1. Assemblée générale des professeur.es du 26 septembre 2024

La présidence de réunion présente l'ordre du jour de l'assemblée générale des professeur.es du 26 septembre 2024.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 mars 2023
5. Élections de membres à la Commission des études
6. Élections de membres au Conseil d'administration
7. Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin
8. Résultats du scrutin
9. Clôture de l'assemblée

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT les *Statuts* du Syndicat ;
CONSIDÉRANT les articles 4.01 et 4.02 de la Convention collective 2022-2027 ;
CONSIDÉRANT la présentation du projet d'ordre du jour de l'assemblée générale des professeur.es de l'UQTR du 26 septembre 2024 ;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le Jean-Paul Martel, il est résolu d'adopter le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale des professeur.es du 26 septembre 2024 à 12h30.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

2. Assemblée générale du Syndicat du 26 septembre 2024

La présidence de réunion présente l'ordre du jour de la 168^e assemblée générale statutaire du SPPUQTR du 26 septembre 2024.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

4. Lecture et adoption des procès-verbaux des 166^e et 167^e assemblées générales
5. Affaires budgétaires
 1. Rapport financier de l'année 2023-2024 (dépôt)
 2. Choix du cabinet comptable pour l'année 2024-2025 (vote)
6. Élections au comité de promotion de l'UQTR
 1. Membre – Regroupement 1 Sciences humaines et sciences sociales
 2. Membre substitut – Regroupement 1 Sciences humaines et sciences sociales
7. Plan d'action syndical 2024-2025 (dépôt)
8. Affaires nouvelles
9. Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin
10. Résultats du scrutin
11. Clôture de l'assemblée

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT	les <i>Statuts</i> du Syndicat ;
CONSIDÉRANT	la présentation du projet d'ordre du jour de la 168 ^e assemblée générale du SPPUQTR du 26 septembre 2024 ;
CONSIDÉRANT	la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Ousmane Sy, il est résolu d'adopter le projet d'ordre du jour de la 168^e assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) du 26 septembre 2024 à 13h.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS366-12-09-2024-08	Appui – Association mcgillienne des professeur.es de droit
----------------------------	---

La Présidente du Syndicat présente l'Association mcgillienne des professeur.es de droit (AMPD). Ayant reçu son accréditation syndicale à l'automne 2022, l'AMPD est en période de négociation pour convenir d'une première convention collective. Une grève a d'abord été entamée du 24 avril au 20 juin 2024, puis à nouveau à compter du 26 août 2024. Le Tribunal administratif du travail (TAT) du Québec a ordonné à l'Université McGill de cesser de faire obstruction et d'interférer avec l'Association mcgillienne des professeur.es de droit. Le tribunal a conclu que l'université semble avoir violé le Code du travail du Québec lorsque son administration a envoyé deux courriels à des professeurs de droit critiquant le syndicat, selon une décision du 30 août. Le SPPUQTR a versé un don de 5 000 \$ le 2 mai 2024, en respect de la Règle 8 régissant l'utilisation du Fonds de défense professionnelle.

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

Considérant que les professeur.es de la Faculté de droit de l'Université McGill sont en grève depuis le 26 août 2024, en raison du

- refus de l'administration de reconnaître pleinement leur syndicat, l'Association mcgillienne des professeur.es de droit (AMPD) ;
- Considérant que le Tribunal administratif du travail (TAT) a ordonné le 30 août 2024 « à l'Université McGill et à ses représentants de cesser toute forme d'entrave et de ne plus faire d'ingérence dans les affaires syndicales, et ce, d'aucune façon » ;
- Considérant que l'administration de McGill continue de contester l'accréditation de l'AMPD en prolongeant des procédures judiciaires qui vont à l'encontre des principes de collégialité et de justice sociale ;
- Considérant que la reconnaissance syndicale et la négociation collective sont des droits fondamentaux et des outils essentiels pour garantir un environnement universitaire juste et équitable ;

Sur proposition du professeur Anderson Araújo-Oliveira, appuyée par le professeur Jean-Paul Martel, il est résolu que le conseil syndical du SPPUQTR :

1. Exprime sa solidarité avec les professeur.es en grève et son soutien dans leur lutte pour la reconnaissance de leurs droits fondamentaux ;
2. Appelle l'administration de McGill à reconnaître pleinement le syndicat des professeur.es de droit, l'AMPD, en mettant un terme aux procédures judiciaires visant à révoquer l'accréditation syndicale ;
3. Appelle l'administration de McGill à entamer un dialogue constructif et des négociations de bonne foi avec l'AMPD afin de trouver une solution qui respecte les droits des professeur.es.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS366-12-09-2024-09 Tribune des délégué.es

Un délégué revient sur un item figurant dans le plan d'action 2024-2025 du Syndicat. Une réflexion sur une adhésion à l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) y figure. Le délégué précise qu'il n'y a aucun syndicat provenant de l'UQ qui en est membre. Le délégué indique qu'une telle réflexion au sujet de notre *membership* à la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) serait aussi pertinente.

La Présidente présente les avantages d'être membre de la FQPPU et du rôle joué par le SPPUQTR. Elle ajoute que le SPPUQAC est en réflexion pour adhérer à l'ACPPU.

Une déléguée se questionne sur les informations transmises lors des réunions du conseil syndical qui peuvent être communiquées à ses collègues du département. Les délégué.es sont invité.es à transmettre les informations échangé.es lors des réunions et qu'ils et elles jugent pertinentes. Les rapports synthèse rédigés à la suite des réunions et expédiés aux délégué.es la semaine suivante, comprennent les grandes lignes des informations à communiquer.

Un délégué souhaiterait recevoir la liste des cours de laboratoire d'apprentissage clinique (LAC).

L'article 2.2 de la convention collective 2022-2027 présente les modalités de reconnaissance. Une vérification sera effectuée pour savoir si des cours d'éducation physique pourraient répondre à ces modalités.

CS366-12-09-2024-10 Lecture et adoption du procès-verbal du 6 juin 2024 (PV-CS365)

La présidence de réunion présente le projet de procès-verbal de la 365^e réunion du conseil syndical tenue le 6 juin 2024.

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT	le projet de procès-verbal de 365 ^e réunion du conseil syndical tenue le 6 juin 2024 ;
CONSIDÉRANT	que les délégué.es ont reçu les projets dans les délais prescrits ;
CONSIDÉRANT	l'avis des délégué.es sur la conformité des projets de procès-verbaux;

Sur proposition de la professeure Chloé Fortin-Bergeron, appuyée par le professeur Lionel Berthoux, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 365^e réunion du conseil syndical.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS366-12-09-2024-11 Information et dépôt de documents

1. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (PV-CX682 au PV-CX684)

La présidence de réunion attire l'attention des délégué.es sur les procès-verbaux des réunions CX682, CX683 et CX684 du comité exécutif et elle invite les délégué.es qui désirent obtenir plus d'information à adresser leurs questions aux membres concernés du comité exécutif.

CS366-12-09-2024-12 Affaires nouvelles

Le point ne fait l'objet d'aucune discussion.

CS366-12-09-2024-13 Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion régulière du conseil syndical sera le 31 octobre 2024.

CS366-12-09-2024-14 Clôture de la réunion

La séance est levée à 15 h 14.

Présidence de réunion

Secrétaire de réunion

Sonia El Euch
Présidente du Syndicat

François Landry
Conseiller aux affaires universitaires